

# P.P.I. Poste électrique RTE 225 000 Volts d'Oraison



# ETABLISSEMENT REPERTORIE N° :

## 1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom de l'établissement : Poste RTE électrique d'ORAISON  
Adresse complète : Av Charles RICHEBOIS 04700 ORAISON  
Coordonnées DFCI : KD88E3.4  
Coordonnées GPS : Nord : 43° 55' 13,21'' / Est : 5° 55' 26,32''

Responsable sécurité du site à contacter :  
Le Chargé d'exploitation du groupement de postes de Sainte-Tulle au :  
Tél : **04 92 78 25 44**

**En cas de non réponse** contacter  
le Dispatching régional RTE SESE Ingénieur Unité Système :  
Tél : **04 91 30 97 20**

Pour tout renseignements administratif contacter :

GET Provence Alpes du Sud  
251, Rue Louis Lépine  
13320 Bouc Bel Air  
Téléphone administratif : 04 42 65 67 00 (heures de bureau)

Effectif personnel humain normalement présent sur le site :

de jour : 0 (à proximité immédiate aux Heures de Bureau : 0)  
de nuit : 0

## 2 - ENGAGEMENT DES MOYENS DE SECOURS EXTERNE :

A réception d'une demande de secours transmise au moyen des numéros d'urgence 18 ou 112 au Centre de Traitement de l'Alerte (C.T.A.) précisant la nature et la gravité de la situation, des engins d'incendie et de secours du Corps Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, sont dépêchés dans les meilleurs délais au Point de Rendez-vous des Secours (**P.R.S.**) **qu'il convient de clairement énoncé à l'appel.**  
Des engins d'incendie et de secours spécifiques peuvent également être engagés, en fonction de l'évolution de la situation.

### 3 - RISQUES ET POINTS PARTICULIERS SUR SITE :

- Suite au fort risque électrique, **L'ACCES AU SITE** par les services de secours **NE PEUX SE FAIRE QU'APRES AUTORISATION PAR LE RESPONSABLE DU SITE ET UNIQUEMENT EN SA PRESENCE.**

#### Implantation géographique

ENVIRONNEMENT DU SITE						PRECISION	
Pâturage / Prairie / Zone agricole	Forêt / bosquet	Lac / Etang	Cours d'eau		Nappe phréatique	SEVESO (oui / non)	Autre
	X		X			NON	Canal EDF à proximité du poste. Classé C au BRGM.
Rural	Périurbain	Urbain	Commercial	Industriel	Agricole		
	X			X	X		

#### Particularités du site

Type d'installation	Nbre	Milieu d'utilisation	Tensions (Volts)	Puissance (MVA)	Produits contenus				
					Type	Quantité	PCB (ppm)	Pression	N° fiche danger
Bâtiments industriels	6	Clos	-	-	Préfabriqués, bardage aluminium, isolant polyuréthane	Doublage de l'ensemble des cloisons des bâtiments	-	-	-
Transformateurs GEH	3	Ciel ouvert	225 000/ 10 000 V	65 MVA	Huile minérale isolante	20 T / TRANSFO	-	-	1
Groupe électrogène	1	Clos	380 V	-	Gasoil	500 Litres	-	-	-
Appareils (disjoncteurs,...)	-	Ciel ouvert	225 000 V	-	SF6 Hexafluorure de soufre	85 l	-	7.5 bar max	7

### 4 - MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DISPONIBLE SUR SITE :

INTERNE : Extincteurs à poudre à proximité des transfos et du groupe électrogène. Plusieurs extincteurs dans les bâtiments.

EXTERNE: Cours d'eau disponible à proximité du site.

### 5 - POINT DE RENDEZ-VOUS DES SECOURS :

PRS : Placé à l'entrée du site.

Adresse complète : Av Charles RICHEBOIS 04700 ORAISON.  
Coordonnées GPS : Nord : 43° 55' 13,21'' / Est : 5° 55' 26,32''  
Coordonnées DFCI : KD88E3.4

# **FICHE DANGER N : 1**

**BATIMENT OU SITE** : Poste de transformation électrique RTE d'ORAISON.

**PRODUIT** : Huile contenue dans les autotransformateurs.

**TYPE INDUSTRIEL** : Huile minérale

**TYPE D'UTILISATION SUR SITE** : Refroidissement thermique et isolation électrique des transformateurs.

**QUANTITE PRESENTE** : Trois transformateurs contenant environ 20 T d'huile, soit environ 60 T d'huile sur site.

**FOSSE DE RETENTION** : les transformateurs ne sont pas équipés de fosses étanches (travaux d'équipement prévu en 2012).

**DANGERS LIES AU PRODUIT** : Liquide plus léger que l'eau.  
Risque d'inflammation en présence de flamme ou d'amorçage.  
Pollution de l'environnement avec risque pour la santé si déversement non contrôlé.

**TYPE D'AGENT EXTINCTEUR** : Mousse eau et poudres.

**PRECAUTIONS A PRENDRE** :

- EN PRESENCE DU PRODUIT :

Port d'un ARI avec ventilation de la zone.

- EN CAS DE DEVERSEMENT DU PRODUIT :

Stopper ou contenir au plus vite la fuite et prévoir une cellule de dépollution.  
Prévoir des kits d'absorption

***FICHES DE DONNEES DE SECURITE DISPONIBLES A LA FIN DU DOSSIER.***

# **FICHE DANGER N° : 2**

**BATIMENT OU SITE** : Poste de transformation électrique RTE d'ORAISON.

PRODUIT : Hexafluorure de soufre (SF6).

TYPE INDUSTRIEL : Gaz.

TYPE D'UTILISATION SUR SITE : Isolation électrique des disjoncteurs, coupure des arcs électriques à l'intérieur des chambres de coupure des disjoncteurs .

QUANTITE PRESENTE : 85 l de gaz SF6 à une pression de 7,5 bars maximum par disjoncteur.

DANGERS LIES AU PRODUIT : Gaz neutre inodore plus lourd que l'air.  
Risque de décomposition chimique en gaz toxique et corrosif si amorçage ou surchauffe.

TYPE D'AGENT EXTINCTEUR : Aucun risque incendie.

PRECAUTIONS A PRENDRE :

Néant, matériel en extérieur non confiné.

- EN PRESENCE DU PRODUIT :

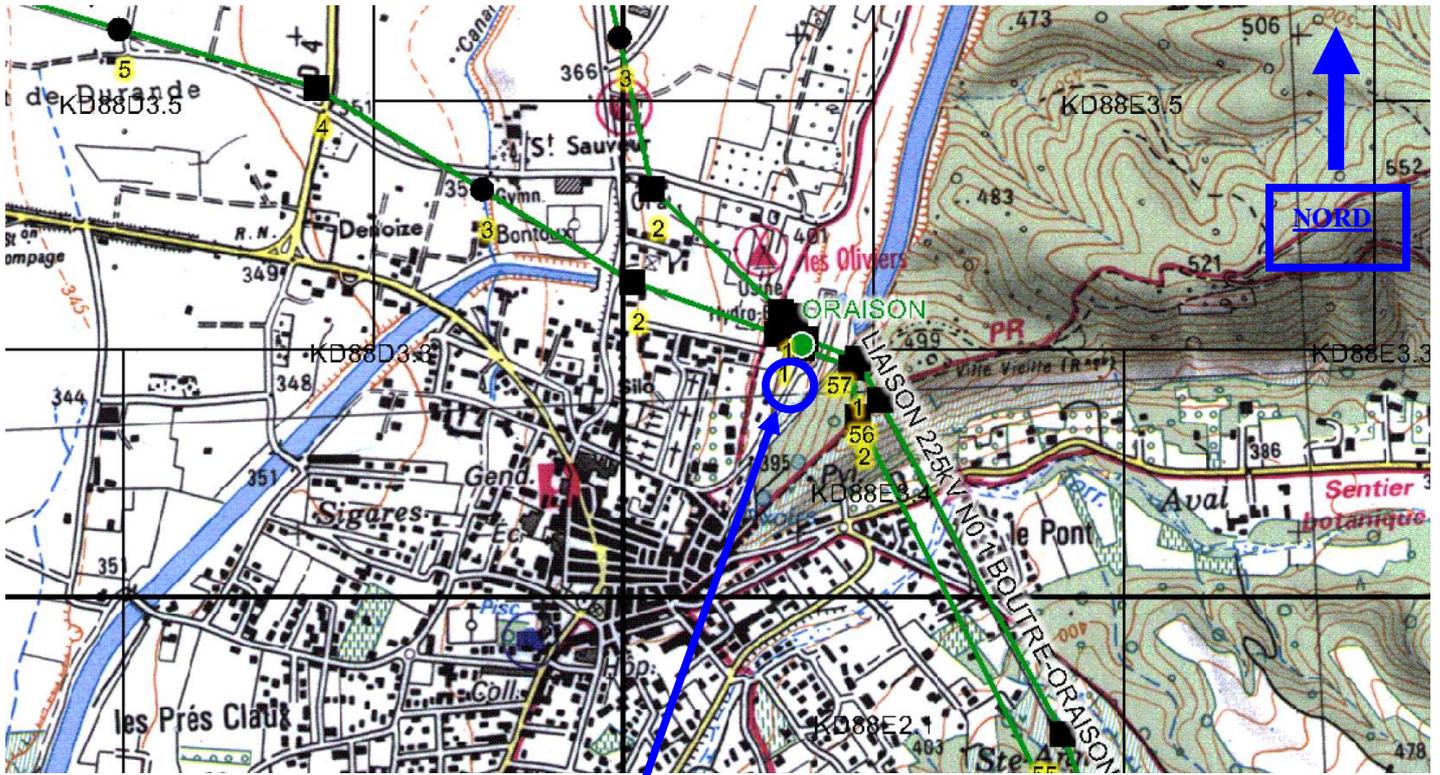
Port d'un ARI avec ventilation de la zone. Port d'une tenue de protection en cas de contact direct avec les décompositions chimiques du SF6.

- EN CAS DE DEVERSEMENT DU PRODUIT :

Le gaz se dissipera tout seul dans l'atmosphère avant l'arrivée des secours.

***FICHES DE DONNEES DE SECURITE DISPONIBLES A LA FIN DU DOSSIER.***

# Situation géographique du site sur carte DFCI échelle 1/25000



P.R.S.

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

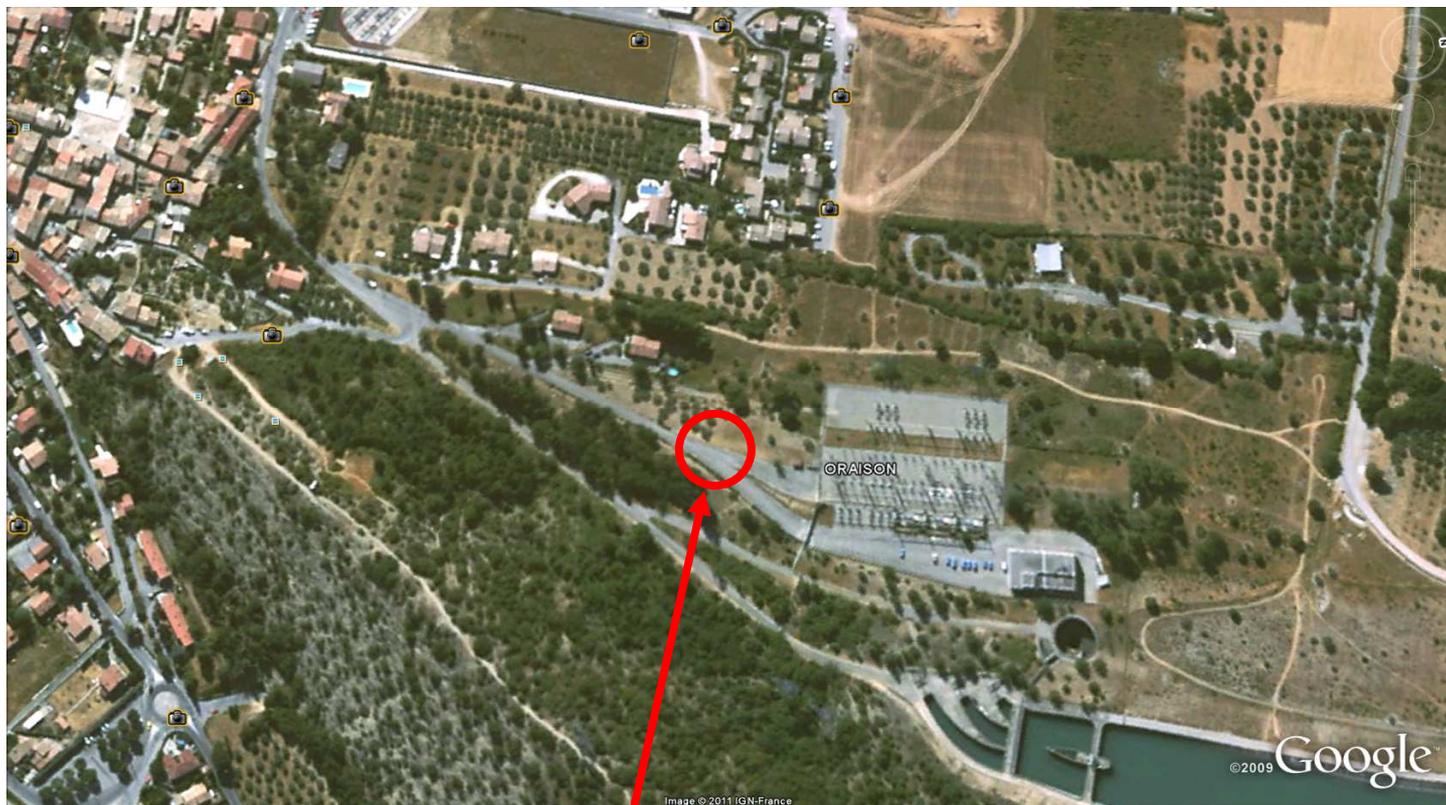


Liaison	—
Poste de transformation	●
Portique	⊕
Piquage	▲

## Légende



## Photo satellite du site :



P.R.S.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 1/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

## Etiquetage (d'usage ou CE).

Non classé dangereux d'après la directive CEE 88/379.

Etiquetage transport: Non réglementé.

## 1 Identification de la Substance / Préparation et de la Société.

Nom du produit: DIALA S  
Code du produit: 69424  
Utilisation commerciale: Huile isolante pour transformateurs et dispositifs de commutation, électriques.  
Nom/raison sociale: Société des Pétroles SHELL  
.  
Adresse: Immeuble "Les Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne-d'Orves  
92708 Colombes Cedex  
Numéros à contacter: Société des Pétroles SHELL  
Immeuble "Les Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne-d'Orves  
92708 Colombes Cedex  
Téléphone : 01 57 60 61 00  
Télécopie : 01 57 60 62 99  
.  
No d' appel d'urgence: - SHELL (en France - 24/24 h) : 04 42 74 51 15  
- Centre Anti-Poisons de PARIS : 01 40 05 48 48  
Hôpital Fernand WIDAL  
200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10  
- Centre Anti-Poisons de LYON : 04 72 11 75 84  
Hôpital Edouard HERRIOT  
5, Place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3  
- Centre Anti-Poisons de MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
Hôpital SALVATOR  
249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9  
- ORFILA : 01 45 42 59 59

## 2 Composition / informations sur les composants.

Préparation: .  
Nature chimique: Mélange d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'additifs.  
Constituants contribuant aux dangers: Aucun à notre connaissance, en usage normal.

## 3 Identification des dangers.

Principaux dangers: (voir § 11 et 12).  
Effets néfastes sur la santé: Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë.  
En cas d'ingestion, suivi de vomissement, une aspiration dans les poumons peut provoquer une suffocation ou une pneumopathie ou d'origine chimique.  
Des expositions prolongées et répétées peuvent provoquer des dermatoses.  
L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.  
Effets sur l'environnement: Non facilement biodégradable.  
A probablement un potentiel élevé de bioaccumulation.  
La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.  
Dangers physico-chimiques: Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion, en usage normal.  
N'est pas classé inflammable mais est combustible.  
Contient une huile minérale, pour laquelle la limite d'exposition aux brouillards d'huile minérale s'applique.  
Risques spécifiques: Aucun à notre connaissance, en usage normal.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 2/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

---

Principaux symptômes:	Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer des dermatoses.
Résumé des consignes " en cas d'urgence":	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique grave.

---

## 4 Premiers secours.

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation ( premiers secours):	Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air libre, la maintenir au chaud et au repos. Si la personne a perdu connaissance mais respire, la placer en position latérale de secours. Respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau ( premiers secours):	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
Contact avec les yeux ( premiers secours):	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Ingestion ( premiers secours):	Ne pas faire vomir. Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.
Aspiration ( premiers secours):	L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë). Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.
Instructions pour le médecin:	Traiter selon les symptômes.

---

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

Point d'éclair:	> 140 °C selon la norme NF M 07-019.
Moyens d'extinction appropriés:	Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
Moyens d'extinction déconseillés:	Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.
Dangers spécifiques:	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, etc... et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants:	Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.

---

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles:	Eviter le plus possible les contacts avec la peau. En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Protection individuelle:	En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des vêtements imperméables aux hydrocarbures.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 3/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

---

Méthodes de nettoyage/récupération - déversement limité:	A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc ...). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Ne pas jeter à l'égout. Conservier les déchets dans des récipients clos et étanches au produit récupéré.
Méthodes de nettoyage/récupération - déversement important:	Eliminer comme pour déversement limité.
Elimination:	Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.
Prévention des risques secondaires:	Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

---

## 7 Manipulation et Stockage.

MANIPULATION:

Mesures techniques:

- Prévention de l'exposition des travailleurs: Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.  
Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux huiles en service ou usagées.  
Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
- Prévention des incendies et des explosions: Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.  
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Précautions:

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :

- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m<sup>3</sup>).

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.  
Eviter les projections.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.  
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.  
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistants aux hydrocarbures et/ou aux produits synthétiques.

STOCKAGE:

Mesures techniques:

Voir recommandations ci-après.

Conditions de stockage:

Conservier dans un endroit frais, sec et bien ventilé.  
Utiliser des récipients à fermeture et correctement étiquetés.  
Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition.  
Conservier les récipients fermés en dehors de l'utilisation.  
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- à éviter: Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts.  
Le stockage soumis aux intempéries.

Températures de stockage:

Ambiante.

Matières incompatibles:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 4/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

---

Matériaux d'emballage recommandés:	Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistant aux hydrocarbures.
Matériaux d'emballage déconseillés:	PVC
Autres conseils:	Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

---

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Mesures d'ordre technique:	Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.
Valeurs limites:	Huile minérale (brouillard) : - 8 heures TWA : 5 mg/m <sup>3</sup> ACGIH. - 15 minutes STEL : 10 mg/m <sup>3</sup> ACGIH.
Protection respiratoire:	Non requis normalement. Si les brouillards d'huile ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.
Protection des mains:	Gants imperméables et résistant aux hydrocarbures.
Protection des yeux:	En cas d'éventuelles projections, un écran facial.
Protection de la peau et du corps (autre que les mains):	Limiter toute forme de contact avec la peau. Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements personnels. Faire nettoyer régulièrement les combinaisons et sous-vêtements. Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).
Mesures d'hygiène:	Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

---

## 9 Propriétés physiques et chimiques.

Etat physique:	Liquide.
Couleur:	Clair.
Odeur:	Caractéristique d'huile.
Point d'écoulement:	-48 °C (ASTM D 97).
Caractéristiques de distillation:	.
Point d'éclair:	> 140 °C selon la norme NF M 07-019.
Limite d'inflammabilité supérieure ( dans l'air):	10 % (V/V) (valeur type).
Limite d'inflammabilité inférieure ( dans l'air):	1 % (V/V) (valeur type).
Température d'auto-inflammation:	> 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
Pression de vapeur:	Inférieur à 1 Pa à 20 °C
Masse volumique:	Environ 895 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C.
Viscosité cinématique:	7.8 à 8.8 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Solubilité dans l'eau:	Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Donnée non disponible.

---

## 10 Stabilité et Réactivité.

Stabilité:	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
------------	--

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 5/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

---

Conditions à éviter:	La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
Matières à éviter:	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, etc.. et des suies.

---

## 11 Informations toxicologiques.

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.

Les informations ci-après s'appliquent pour :

- (H) : l'homme.
- (A) : l'animal.
- (O) : indéterminé - l'homme et/ou l'animal.

Toxicité aiguë - inhalation (O):	N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Toxicité aiguë - contact avec la peau (A):	DL 50 attendue: supérieure à 2000 mg/kg
Toxicité aiguë - ingestion (A):	DL 50 attendue: supérieure à 2000 mg/kg
Effets locaux - inhalation (H):	De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Effets locaux - contact avec la peau (O):	Probablement légèrement irritant. Effets
locaux - contact avec les yeux (O):	Probablement légèrement irritant.
Sensibilisation - contact avec la peau (O):	Probablement non sensibilisant pour la peau.
Toxicité chronique ou à long terme - inhalation (H):	Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Toxicité chronique ou à long terme - contact avec la peau (H):	Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
Cancérogénèse (A):	Non cancérogène. Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérogène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau.
Mutagenèse (A):	Donnée non disponible.
Autres données:	Les contacts avec la peau devraient être minimisés. De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante. Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée. Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation.

---

## 12 Informations écologiques.

.	Les données éco toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. [SCPS12.01.004\$]
Mobilité:	* SOL : - liquide dans la plupart des conditions de l'environnement. - le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile. * EAU : Flotte dans l'eau.
Persistance / dégradabilité:	Non facilement biodégradable.
Bioaccumulation:	Potentiellement bioaccumulable.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 6/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

**Ecotoxicité:** Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l.  
Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.  
(La valeur CL50/CE50 énoncée comme la quantité fictive du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux).

## 13 Considérations relatives à l'élimination.

**Méthodes pertinentes d'élimination des déchets:** Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ou procéder à leur élimination dans l'environnement.  
La seule méthode autorisée est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.  
La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant de ce produit.

**Méthodes pertinentes d'élimination des emballages souillés:** Vider complètement le récipient.  
Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu.  
Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:** Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :  
- Décrets n° 73-218 du 23.02.1973 et n° 77-254 du 08.03.1977, circulaires du 14.01.1977 et 04.11.1980.  
Réglementation relative aux déchets :  
- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77 ; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85, et les décrets n° 89-192 du 24.03.1989 et 89-648 du 31.08.1989, portant réglementation de la récupération des huiles usagées.  
- Loi n° 88-1261 du 30.12.1988; décret n° 90-267 du 23.03.1990, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.  
- Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

## 14 Informations relatives au transport.

**Réglementations internationales:** Non dangereux pour le transport des marchandises selon les classifications UN, ADR/RID, IMO/IMDG et IATA/ICAO.

**Autres dispositions réglementaires:**

\* Françaises: Non concerné.

- Arrêtés ADR/RID: Non concerné.

## 15 Informations réglementaires.

**Symboles UE:** Pas de symbole.

\* Code Sécurité sociale: Art. L 461-6, Art. D 461-1, annexe A N° 601.  
Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 36.

\* Code du Travail: Surveillance médicale spéciale : Art. R 241-50, arrêté du 11.07.1977.

\* Valeurs limites d'exposition: - Huiles minérales (brouillard) :  
. 8 heures TWA 5 mg/m3 ACGIH  
. 15 minutes STEL 10 mg/m3 ACGIH

\* Nomenclature des rejets (voir § 13): C 147.

**Autres informations:** Le produit est classé : WGK 1.

## 16 Autres informations.

**Utilisations et restrictions:** Huile isolante pour transformateurs et dispositifs de commutation, électriques.  
Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques SHELL.

# FICHE DE DONNEES SECURITE

**Produit:**

**SHELL DIALA S**

Page: 7/7

F-69424

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1997-10-31

---

Date de création de la fiche: 31/10/97.  
Annule et remplace la fiche du 08/02/95.

Date d'édition de la fiche: 18/07/02.

---

" Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités."

---

Modèle UFIP conforme à la Directive 91/155 CEE, à l'Arrêté du 05/01/1993 et à la norme NF T 01-102 (sauf en ce qui concerne le libellé de la 1ère rubrique) techniquement équivalente à la norme ISO/DIS 11014 - 1993.

---

**Fin du document.**

**Nombre de pages: 7**

## Fiche de données de sécurité

**Produit:** PYROSTOP 6 Page: 1/6  
Code : 100214 Version : 6 Date : 2005-07-07  
Annule et remplace : 2004-08-19

### 01 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT : PYROSTOP 6  
Utilisations recommandées : Agent diélectrique gazeux / Isolant électrique en très haute et moyenne tension  
Nom : AVANTEC SA  
Adresse : 20, Rue de bourgogne  
BP 211  
69802 SAINT-PRIEST cedex  
Téléphone : 04 72 28 13 00  
Télécopie : 04 72 28 13 41  
Service à contacter : Service Fiches de Données de Sécurité - TEL : 01 49 83 53 00  
APPEL D'URGENCE : INRS/ORFILA : 01 45 42 59 59

### 02 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE :  
Nom chimique usuel : Hexafluorure de soufre  
CAS : 2551-62-4  
EINECS : 219-854-2

### 03 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :  
Effets néfastes sur la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle  
Dangers physiques et chimiques :  
- Incendie ou explosion : Gaz ininflammable et inexposable  
Classification du produit : Ce produit n'est pas classé comme "substance dangereuse" selon les critères de la Communauté Européenne

### 04 PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
Mettre au repos  
Contact avec la peau : En cas de contact avec le liquide : traiter les gelures comme des brûlures  
Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés  
Rinçage à l'eau immédiat et abondant  
Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées  
(15 minutes au moins)  
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats  
Ingestion : Non spécifiquement concerné (gaz)  
Protection des sauveteurs : Ne pas pénétrer sans un équipement de protection approprié  
- appareil de protection respiratoire isolant autonome

## Fiche de données de sécurité

---

<b>Produit:</b>	<b>PYROSTOP 6</b>	Page: 2/6
Code : 100214	Version : 6	Date : 2005-07-07
		Annule et remplace : 2004-08-19

---

### 05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Tous les agents d'extinction sont utilisables
Moyens d'extinction déconseillés :	Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés
Dangers spécifiques :	N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement de gaz toxiques
Méthodes particulières d'intervention :	Fermer la vanne si possible Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Équipement de protection étanche

---

### 06 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (\*)

Précautions individuelles :	Arrêter la fuite Faire évacuer la zone dangereuse Vapeurs lourdes! Obturer toutes les ouvertures basses à proximité (sopiraux, bouches d'égouts, etc.) Ventiler mécaniquement la zone de déversement
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
Méthodes de nettoyage :	
- Récupération :	Laisser le produit s'évaporer

---

### 07 MANIPULATION ET STOCKAGE (\*)

MANIPULATION :	
Mesures techniques :	Ventilation
STOCKAGE :	
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - le récipient bien fermé - dans un endroit frais et bien ventilé - à l'abri du rayonnement solaire direct - à l'écart de toute source de chaleur
Matières incompatibles :	Métaux alcalino-terreux Oxydants puissants
Matériaux d'emballage :	
- Recommandés :	Acier ordinaire

---

### 08 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (\*)

Mesures d'ordre technique :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Valeurs limites d'exposition :	
- France :	VME : 6000 mg/m <sup>3</sup> (1000 ppm)
- USA (ACGIH) :	TLV (TWA) : 5970 mg/m <sup>3</sup> (1000 ppm)

## Fiche de données de sécurité

**Produit:** PYROSTOP 6 Page: 3/6

Code : 100214

Version : 6

Date : 2005-07-07

Annule et remplace : 2004-08-19

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante :  
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc ou en PVC  
Gants de protection en néoprène
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

### 09 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (\*)

- Etat physique : Gaz comprimé liquéfié
- Couleur : incolore
- Odeur : nulle
- pH : Non applicable
- Températures caractéristiques :
  - Congélation : -50.8 °C
  - Ebullition : - 63.8 °C
- Température critique : 45.6 °C
- Pression critique : 3719 kPa
- Température de décomposition : 200 °C (air humide)  
800 °C (air sec)
- Caractéristiques d'inflammabilité :
  - Point d'éclair : Non applicable (gaz non inflammable)
- Pression de vapeur : 21.4 bar à 20 °C  
37.1 bar à 45 °C
- Densité de vapeur (air = 1) : 5.1
- Densité relative (eau = 1) : 1.56 à 0 °C
- Densité relative (air = 1) : 6.16
- Solubilité :
  - dans l'eau : Pratiquement insoluble  
0.04 g/l à 20 °C
  - dans les solvants organiques : Soluble dans :
    - éthers
    - alcools
- Coefficient de partage n-Octanol/eau : 1.68 (log Poe)

### 10 STABILITE ET REACTIVITE (\*)

- Stabilité : Stable jusqu'à 500 °C
- Réactions dangereuses :
  - Conditions à éviter : Chaleur ou source de chaleur
  - Matières à éviter : - métaux réactifs (Al, K, Zn, ...)  
- oxydants puissants

## Fiche de données de sécurité

**Produit:** PYROSTOP 6 Page: 4/6

Code : 100214

Version : 6

Date : 2005-07-07

Annule et remplace : 2004-08-19

- Produits de décomposition dangereux : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère :  
Fluorure d'hydrogène  
Monofluorure, difluorure, tétrafluorure et décafluorure de soufre  
Dioxyde de soufre

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (\*)

Toxicité aiguë : Asphyxiant

Symptômes aigus : A fortes concentrations :  
Narcole  
Perte de connaissance  
Asphyxie

Effets locaux : Le contact avec le gaz liquéfié provoque des gelures  
Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires

Sensibilisation : Pas de données disponibles

Effets spécifiques :

- Mutagénèse : Pas d'effet mutagène

### 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES (\*)

MOBILITE :

Volatilité : Air : Constante de Henry : 452 kPa.m<sup>3</sup>/mol  
Extrêmement volatil  
En milieu aqueux :  
Evaporation rapide : demi-vie = 3.5 h

Adsorption/désorption : Produit s'adsorbant peu dans les sols

DEGRADABILITE :

- Hydrolyse : Eau / Sol : Temps de demi-vie : > 1000 ans

- Photolyse : Temps de demi-vie : > 1000 ans

BIODEGRADABILITE :

Persistence : Le produit persiste dans l'air sous forme inerte

BIOACCUMULATION :

Facteur de bioconcentration : BCF : 89  
Non bioaccumulable

ECOTOXICITE :

Effets sur les organismes aquatiques : Pas de données disponibles

EFFETS NOCIFS DIVERS :

Potentiel de réchauffement global : GWP (R-11=1) = 176

### 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

EMBALLAGES SOUILLES :

Destruction/élimination : Eliminer dans un centre autorisé

REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## Fiche de données de sécurité

**Produit:** PYROSTOP 6 Page: 5/6  
Code : 100214 Version : 6 Date : 2005-07-07  
Annule et remplace : 2004-08-19

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

N° ONU : 1080 - HEXAFLUORURE DE SOUFRE

#### Voies terrestres :

- Rail/route (RID/ADR) :  
Classe : 2  
Code de classification : 2A  
Groupe d'emballage : -  
Etiquetage : 2.2  
N° d'identification du danger : 20

Voie maritime (IMDG) :  
Classe : 2.2  
Groupe d'emballage : -  
Etiquetage : 2.2

Voie aérienne (OACI/IATA) :  
Classe : 2.2  
Groupe d'emballage : -  
Etiquetage : 2.2

REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche  
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

### 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### ETIQUETAGE CE :

- Phrases R : Pas de phrase R

- Phrases S : Pas de phrase S

#### AUTRES REGLEMENTATIONS :

France :  
Maladies professionnelles (tableau(x) n° 32) : concerné  
- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux  
Surveillance médicale spéciale : Arrêté du 11 juillet 1977 : concerné

NOTE : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS  
Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.  
Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer  
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

### 16 AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires :  
Produit destiné uniquement à un usage industriel  
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région

\* Mise à jour :  
Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)  
Les rubriques modifiées sont signalées par un astérisque (\*)

## Fiche de données de sécurité

---

Produit :

**PYROSTOP 6**

Page : 6/6

Code : 100214

Version : 6

Date : 2005-07-07

Annule et remplace : 2004-08-19

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

---